

CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2018

L'an 2018, le 06 mars à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Christophe LEBRETON, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Fabrice ETIE (arrivé à 21h08), Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Nathalie GENEIX (pouvoir à Aurélie FERRE).

Secrétaire de séance : Marie-Paule Blanloeil

► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 6 février 2018

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Réf : 2018-008

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : NOUVEL ACCORD LOCAL

Par délibération en date du 29 mars 2013, le conseil communautaire a adopté un accord local pour la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres de la COMPA soit 56 sièges.

Par délibération en date du 23 juin 2016, le conseil communautaire a procédé à la révision de l'accord local suite au rattachement de la commune nouvelle d'Ingrandes-le Fresne-sur-Loire ; le conseil communautaire est alors passé à 61 sièges.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre a été créée et rattachée à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce rattachement entraîne une nouvelle modification du périmètre de la COMPA qui compte désormais 21 communes membres.

Il est donc obligatoire de revoir le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

L'objectif premier de la répartition présenté en Conférence des Maires du 1^{er} février 2018 a été de maintenir un nombre maximum de conseillers communautaires. Compte-tenu du nombre de communes membres et de la population, le nombre de sièges de droit s'élève à 45 ; l'accord local permet d'atteindre le nombre de 57 sièges en tenant compte de la représentation des communes historiques de la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre.

VU la loi 2015-264 du 8 mars 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6-1 et L 5211-6-2

VU le décret 2017-1873 du 29 décembre 2017 authentifiant les chiffres des population de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint Barthelemy, de Saint Martin et de Saint Pierre et Miquelon.

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique relatif à la création de la commune nouvelle Vallons-de-l'Erdre et son rattachement à la COMPA.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2018 relative à l'adoption d'un nouvel accord local de composition du conseil communautaire.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Conférence des Maires du 1^{er} février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la façon suivante :

- ANCENIS	6 conseillers	- MOUZEIL	2 conseillers
- COUFFE	2 conseillers	- OUDON	3 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	2 conseillers	- PANNECE	2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE	2 conseillers	- POUILLE LES COTEAUX	1 conseiller
- LA ROCHE BLANCHE	1 conseiller	- RIAILLE	2 conseillers
- LE CELLIER	3 conseillers	- SAINT GEREON	2 conseillers
- LE PIN	1 conseiller	- TEILLE	2 conseillers
- LIGNE	4 conseillers	(Teillé n'est pas impacté)	
- LOIREAUXENCE	6 conseillers	- TRANS SUR ERDRE	1 conseiller
- MESANGER	4 conseillers	- VAIR-SUR-LOIRE	4 conseillers
- MONTRELAIS	1 conseiller	- VALLONS-DE-L'ERDRE	6 conseillers

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis comme énoncé ci-dessus.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_008-DE

Réf : 2018-009 et 010 **Projet Tourisme demande subvention au Département et à la COMPA**

Le budget prévisionnel du projet d'aménagement autour du plan d'eau avec l'Aire de Camping-Car, les chemins de randonnée, la signalétique et le parcours de pêche familial, est présenté :

	Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Total Aire Camping-car		26 380.00 €	Conseil départemental	20 000.00 €	45%
Total Chemin de Randonnée		13 000.00 €	COMPA	15 000.00 €	34%
Total Signalétique		1 638.00 €	Charge commune	9 018.00 €	20%
Total Charte Parcours de pêche familiale		3 000.00 €			
Total général Dépenses		44 018.00 €	Total général Recettes	44 018.00 €	100%

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'appel à projets 2018 sur le tourisme durable – Conseil départemental de Loire Atlantique. Le Maire propose également de solliciter une aide financière à la COMPA.

A Guillet : quel sera le budget de fonctionnement de l'aire de camping-car ? Teillé n'est pas une ville touristique, c'est du tourisme local, ce projet prend une part de budget qui aurait pu être consacré à d'autres projets en suspens. Elle est favorable au chemin de randonnée et au parcours de pêche.

Réponse : les dépenses d'entretien seront compensées par les recettes des nuitées. Il s'agit d'un projet novateur sur le territoire de la COMPA, qui a retenu ce projet dans son optique de développement touristique. Un outil de communication sera diffusé courant 2018 sur toutes les activités touristiques de la Haute vallée de l'Erdre.

L Béatrix : elle n'est pas opposé à ce projet mais il est démesuré (aire avec barrière de paiement, bitume).

Réponse : il n'y aura pas de bitume mais la barrière est indispensable pour éviter que cela devienne une aire de gens du voyage. Une recette sera perçue à chaque nuitée, prix à envisager 5€. Le site devra être entretenu quotidiennement.

A Guillet : l'aire de Riaillé est ouverte à tous. Pour Teillé, il faudra un projet plus simple.

Réponse : oui, mais seulement point d'eau et vidange des camping-cars.

L. Béatrix : proximité avec entreprise et le terrain des fêtes => nuisances sonores

Réponse : il n'y a que quelques dates dans l'été où il y a du bruit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (15 Pour - 2 Contre) :

- d'arrêter le projet d'aménagement autour du plan d'eau,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'appel à projets 2018 sur le tourisme durable et auprès de la COMPA

Reçu en Préfecture le 12/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_009-DE
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_010-DE

Réf : 2018-011 **Admission en créance éteinte**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 14 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE de statuer sur l'admission en créance éteinte des titres de recettes « Cantine » de 2016 pour un montant de 192.85€.

-DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6542.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_011-DE

Réf : 2018-012 **Subventions 2018**

Les subventions ont été attribuées selon les critères fixés par la commission. Une ligne de subvention exceptionnelle est ajoutée au cas où une demande serait réceptionnée ultérieurement. Le RASED a fait une demande pour la 1^{ère} fois, le département ayant arrêté son aide financière.

Le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes (compte 6574) :

Nom de l'association	Montant voté
ACE - Action catholique des enfants- sect° Erdre et Loire	20.00 €
Acro Modèles 44	150.00 €
Amicale Laïque de Teillé	150.00 €
ARMAT	150.00 €
AS Twirling Mésanger	40.00 €
ASCED Hand Ball	220.00 €
Atelier de la Danse - Mouzeil	240.00 €
Club Pongiste	290.00 €
COSMOSE	150.00 €
Cyclo Club Teillé	150.00 €
FCMTL	750.00 €
FCPE	150.00 €
France Chien Assistance (FCAPI)	150.00 €
Le CL Union Badminton	20.00 €
LES 3 PPP	150.00 €

Les Artistes de demain	150.00 €
L'outil en main Teillé	310.00 €
New Rancard	370.00 €
OGEC Ancenis - Dispositif ULIS	660.00 €
OGEC Ecole St Pierre TEILLE / Contrat d'association	42 900.00 €
Pannecé Teillé Transports Solidaires	150.00 €
Petit à Petit	150.00 €
POLY'GAMMES	150.00 €
RASED	62.50 €
RESTOS CŒUR / Jardins du cœur	150.00 €
Société de la chasse Teillé	150.00 €
Tennis Club Mésanger	160.00 €
TILLIACUM	150.00 €
VTA - ateliers numériques	150.00 €
Subvention exceptionnelle	1 000.00 €
Montant total	49 442.50 €

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_012-DE

Réf : 2018-013

Participations et cotisations 2018

Certaines participations ont un caractère obligatoire, d'autres sont facultatives. Le Maire présente toutes les participations et cotisations recensées pour l'année 2018, et propose l'arrêt de la cotisation à l'ADICLA :

NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT VOTE
AMF44 - cotisation annuelle	472.00 €
AMICALE LAIQUE Trans - Ludothèque	20.00 €
ANDES : association nationale des élus en charge du sport	106.00 €
Asso des maires du Pays d'Ancenis - cotisation annuelle	92.00 €
AMF Asso ICP : Internet et commande publique	200.00 €
Concours divers (cotisations...) compte 6281	1 201.00 €
SIVOM Secteur de RIAILLE	74 000.00 €
Commune St Mars la Jaille : salles des sports	4 900.00 €
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales / compte 65541	78 900.00 €
FDGDON 44	360.00 €
Conseil Départ - Animat° sportive départementale	1 100.00 €
Autres contributions obligatoires compte 6558	1 460.00 €
St Mars la Jaille - Piscine	1 600.00 €
Ligné : frais de fonctionnement Ecole	450.00 €
Ancenis : Participation repas ULIS	360.00 €
Communes membres du GFP compte 657341	2 410.00 €
Sivom Ancenis : Piscine	5 000.00 €
GFP de rattachement compte 657351	5 000.00 €
vers budget CCAS Teillé	1 500.00 €
Vers CCAS compte 657362	1 500.00 €

Pour le GRAND T, nous n'avons pas eu les informations pour 2018. La cotisation sera rajoutée si une demande est reçue en mairie.

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide ces participations et cotisations.
Les montants votés seront inscrits au budget.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_013-DE

Réf : 2018-014

Dépenses Investissement 2018 : autorisation

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le budget étant voté le 20 mars, le maire demande l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – DI - (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Le Maire précise que les 25% des DI de 2017 ne seront pas dépensées avant le vote du budget.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des 25% des DI de 2017.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_014-DE

Fabrice Etié arrive à 21h08.

Réf : 2018-015

Aménagement du bourg : choix des tranches de travaux

CERESA et Infra concept ont défini des tranches de travaux, la commission « Bourg » a retenu les tranches de 1 à 8 + 11 pour un montant total HT de 1 069 900€, soit 1 283 880€ TTC. L'estimation des travaux comprend : les frais d'installation, de terrassement, de voirie et place, de cheminement piéton, de réseaux, d'espaces verts et mobiliers urbains, de maçonnerie et de signalisation :

Tranche	Adresse	HT	TTC
1	rue du haut bourg	50 760 €	60 912 €
2	place du bourg	255 950 €	307 140 €
3	rue de la Clavellerie	56 985 €	68 382 €
4	parvis de l'église	168 300 €	201 960 €
5	Vieille rue 1	117 955 €	141 546 €
6	Vieille rue 2	106 075 €	127 290 €
7	rue du centre rue du plan d'eau	40 505 €	48 606 €
8	place du marché cimetière	31 610 €	37 932 €
11	RD9 RD14	241 760 €	290 112 €
		1 069 900 €	1 283 880 €

A ces montants, doivent être ajoutés les frais de maîtrise d'œuvre à 3.8%, soit un montant total de 1 110 556.20 € HT et 1 332 667.44 € TTC.

La tranche 9 (descente vers le plan d'eau) sera mise en option ; les tranches 10 (autour du projet de la salle de sports) et 12 (abords de l'étang) seront étudiées ultérieurement.

A Guillet : est-ce que le passage de la fibre optique est prévu ?

Réponse : quand l'effacement de réseau a été réalisé, des gaines téléphoniques sont posées en attente pour permettre un futur passage de la fibre.

Le Conseil municipal à l'unanimité, est favorable au choix de la commission et retient les tranches de travaux de 1 à 8 et 11.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_015-DE

Réf : 2018-016

Demande de l'outil en main : terrain communal pour projet de construction

Le Maire rappelle le courrier de l'association Outil en Main relatif à la demande d'un terrain communal pour un projet de construction d'un bâtiment. La commission urbanisme a émis un avis favorable mais aucun emplacement n'est déterminé à ce jour. Il y aurait plusieurs possibilités : près de la salle, au sein de la zone artisanale, parcelle du jardin des écoliers ??? Avant de définir l'emplacement, il faut que le projet soit plus avancé. Il est précisé que la commune n'a été sollicitée que pour la mise à disposition d'un terrain.

Le maire propose un accord de principe afin que l'association continue à monter ce projet et faire ses demandes de financements. Le Conseil municipal à l'unanimité, est favorable à un accord de principe et charge le maire d'avertir l'association L'outil en main.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_016-DE

Réf : 2018-017**Désignation d'un nouveau conseiller délégué**

Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, Arnaud Pageaud sollicitait la désignation d'un conseiller délégué pour le pôle culture à partir du 1^{er} avril 2018.

L Béatrix : lorsqu'un conseiller délégué (CM) avait démissionné de son poste dans la commission communication, il n'a pas été remplacé. Elle regrette l'absence de parité dans les commissions. Si CM délégué supplémentaire, cela représente une charge financière en plus, elle propose de diminuer les indemnités des élus pour compenser.

Réponse : Non car déjà inférieur au taux maximum autorisé.

F Etié : reproche à la commission communication que ça n'avance pas.

MP Blanloeil : pour avancer les dossiers, il faut participer aux réunions.

C Lebreton : les personnes qui ne pouvaient plus participer aux réunions, ont démissionné.

C Rouil : en 2014, 2 adjoints ont été parachutés, les 2 postes de CM délégués était là pour les aider. Les adjoints ont accepté de réduire leur indemnité pour les rémunérer.

L. Béatrix : site internet non actualisé, site « mort »

Réponse : la mise à jour est régulière

A Guillet : Christelle Jaunasse, ne serait-elle pas intéressée par le poste de CM délégué ? Remarque : dans le bureau municipal, il n'y a qu'une seule femme.

C. Jaunasse : non elle n'est pas candidate mais a intégré la commission culture récemment.

Le maire demande qui est candidat : Bertrand DABO se propose.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de bulletin dans l'urne	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de voix pour B. Dabo	14

Monsieur Bertrand DABO est installé conseiller délégué à la culture à compter du 1^{er} avril 2018.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_017-DE

Réf : 2018-018**Création de poste**

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent communal (avis favorable de la CAP), le maire propose de créer 1 poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (16h semaine) à compter du 1^{er} avril 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (16h semaine) à compter du 1^{er} avril 2018.

Reçu en Préfecture le 07/03/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_018-DE

► INFORMATIONS

Salle de sports : par délibération en novembre 2017, le projet avait été acté. L'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre est prêt à être lancé, le dossier de consultation sera envoyé aux membres de la commission pour relecture.

Proxi : l'avancement des travaux respecte le planning fixé.

La liste des DIA a été communiquée dans le dossier du conseil.

Calendrier : la réunion du bourg du 13/03/18 est annulée, il y aura prochainement des réunions techniques.

► COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**a) Commission Voirie– J Testard :**

Les travaux sur le réseau d'eau potable devraient se terminer fin mars, la réfection des voies sera réalisée en fonction de la météo. Il y aura certainement une coupure d'eau générale le 28 mars 2018 (à confirmer).

Commission voirie le 08/03/2018 à 19h00

b) Commission Enfance– J Squelard :

TAP : changement de coordinatrice : Vanessa LERAY

RS : arrêt de la légumerie d'Ancenis, approvisionnement en direct chez le producteur à Pannecé.

CCJ : Skate parc, Cloches de Pâques toujours en cours. A venir : action sécurité avec les Gendarmes – Projet « tablettes » pour mettre en relation des jeunes du CCJ et les aînés, journée citoyenne.

c) Commission Culture– A Pageaud :

AG Trocanton le 26/03/2018 à la salle Turner du Cellier. Commission culture le 29 Mars 2018.

d) Commission Communication- C Rouil :

Date pour les commémorations : 10 ou 11 novembre 2018 ? En effet, Ancenis faisant une grande manifestation pour le 11/11, il serait judicieux de fixer la date au 10/11 pour inviter un maximum de personnes (Maires de l'ancien canton, AFN, Jean Richard = OK).

Teillé panorama : devis à l'étude pour l'ajout de pages pour l'édition 2019.

▶ **Questions diverses**

Une porte a été changée sur les vestiaires : si elle convient aux utilisateurs, le changement des autres portes sera étudié.

L Béatrix retrace le planning de réalisation puis des expertises des vestiaires du foot. Il en ressort que les portes ne sont pas dotés de Groom. Deux possibilités : 2 000€ pour installer des grooms ou 10 000€ pour changer les portes.

La société Delanou existe toujours ? Réponse : Ne sait pas. Elle devait changer 3 portes.

Mr Christian Priou, élu, faisait partie de la société Delanou Priou à l'époque de l'appel d'offre, n'y a-t-il pas eu un conflit d'intérêt, prise illégale d'intérêt ou délit de favoritisme ?

Réponse du Maire : lors de l'ouverture des plis, le Trésorier d'Ancenis était présent pour vérifier le bon déroulement de la commission.

F Lirondière rappelle que les assurances ne donnent pas suite car il s'agit de guerre d'assurances par le biais d'experts (non spécialisés en bâtiments) et d'avocats.

Fin de la séance : 22h25

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

FERRE Aurélie

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie
Pouvoir à A. FERRE

SQUELARD Jérôme

BEATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel